

COMMUNE DE MERIGNIES

DEPARTEMENT NORD
ARRONDISSEMENT LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

DELIBERATION N°2020-17 Du dimanche 24 mai 2020

L'an deux mille vingt, le dimanche vingt-quatre mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de MERIGNIES
Étant assemblé en session ordinaire, à l'Espace Sport et Culture, après
Convocation légale, sous la présidence de *Paul Dhallewyn*

Nombre

de Conseillers en exercice

23

Etaient présents : *P.DHALLEWYN JJ BOUCKENOOGHE M.C. LE LAY
J.P.POUZADOUX C.PRUVOT J.P.FLEURY A PECRIAUX J.VOISIN S DELSINNE
L.KOCHANSKI C. VAN LATHEM F. BAUX F.HUE J.DEPINOY M.P. GHESTIN
F.CHOUYA M. PEREZ, E DE RYCKER J.CAPPOEN G CHOQUET J.SOULA JM
LORPHELIN,F WOILLEZ*

de Présents

23

de Votants

23

Absent:

Nota. – Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération est affichée à la porte de la Mairie

La convocation du Conseil avait été faite le lundi 18 mai 2020

Le Maire

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; Corinne Pruvot ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Nombre d'adjoints.doc

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, propose la création de six postes d'Adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide la création de six postes d'adjoints,

Délibération adoptée par : 23 voix POUR , 0 voix CONTRE, 0 ABSTENSION

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à MERIGNIES, le 24 mai 2020

Ont signé le présent Registre, les Membres présents.

Le Maire PAUL DHALLEWYN